

L'an deux mille vingt, le six février à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Isabelle CHOAIN, Vice-présidente aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	31 janvier 2020
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1pouvoir
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20200016 : Attribution d'un cadeau aux résidents hébergés dans les différentes structures du Comité deS AGES du Pays Trithois

Titulaires présents : Robert JOURNEZ « Artres », Julien DUSART et Gérard RENARD « Aulnoy lez valenciennes », Marie Claude SOUPLET « Haulchin », Claudine KERN « Hérin », Charline DOLEZ et Henri DUMOULIN « Maing », Isabelle CHOAIN « Prouvy », Sylvia POTIER « Raismes », Aboud MAJDALANI et Jean Claude DOYEN « Rouvignies », Claudette HONORE « Trith saint Léger », Marc GILLERON « Verchain Maugré »

Suppléants présents : Mauricette ARMAND « Haulchin », Marie Jeanne LASSELIN « Hérin », Claudine JOUET et DE CECCO Gisèle « La Sentinelle », Christelle GENARD « Prouvy », Jean Claude GABELLE « Verchain Maugré »

Excusés : Liliane ANDRE pouvoir donné à Robert JOURNEZ « Artres », Joël BRUNET et Jean Baptiste PAMART « Famars », Marie Claire BAILLEUX « Haulchin », Franck SCARTOCETTI « Hérin », Jeannine GOUGET et Bernadette SOPO « La sentinelle », Jean Maurice METAYER et Maud HAMIEAU « Monchaux sur écaillon », Martine DILIBERTO et Pascal TIMPANO « Petite Forêt », Isabelle MOYAUX « Prouvy », Marie Pascale MAITTE, Sarah MAITTE « Quérenaing », Michel PILLON « Raismes », Yvette GARCON et Annie Claude LIONNE « Thiant », Norbert JESSUS « Trith Saint Léger » Michel DUPONT « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : Claudette HONORE

Madame la présidente INFORME l'assemblée que la fête des mères et des pères, le 1^{er} mai et Noël, le Comité deS AGES du Pays Trithois offre un cadeau aux résidents hébergés dans les différentes structures du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Madame la présidente EXPLIQUE à l'assemblée, qu'afin de pouvoir offrir ces cadeaux aux résidents hébergés dans les différentes structures du Comité deS AGES du Pays Trithois, il y a lieu de prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux résidents.

LE COMITE SYNDICAL

VU l'exposé de Madame la présidente,
Après en avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité le principe d'un cadeau offert aux résidents hébergés dans les différentes structures du Comité deS AGES du Pays Trithois pour :

- Les anniversaires, (chocolat)
- Le 1^{er} mai (muguet)
- Une plante lors d'une entrée dans une des résidences du Comité deS AGES du Pays Trithois
- Une gerbe lors d'un décès de résident (pour les établissements du comité deS AGES du Pays Trithois et d'usager pour le SPASAD
- La fête des mères et des pères (cadeau différent chaque année)
- Noël (cadeau différent chaque année)
- 100 ans d'un résident (Cadeau)

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Président à signer tout document découlant de cette décision.

DIT à l'unanimité que les dépenses figureront sur les budgets des structures et services.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :


